

Vos interlocuteurs

Pour une meilleure efficacité,
adressez-vous :



VOUS ASSUREZ VOTRE LOGEMENT

Fiche pratique
N°5

EN AGENCE

Si votre groupe n'a pas de gardien ou pour toute question urgente
en l'absence de gardien ou du Responsable de Gestion de Secteur :

Agence EST

25, avenue de Frais Vallon
13013 Marseille

Téléphone : 04 91 86 46 90

Télécopie : 04 91 86 46 99

Courriel : agence-est@
hmpmarseille.fr

Accueil du public

L'agence reçoit uniquement
sur rendez-vous.

Lundi, jeudi et vendredi de
8h30 à 12h15

Mardi de 8h30 à 12h15
et de 13h30 à 16h30

Fermeture mercredi la journée

Accueil téléphonique de 8h30
à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Agence LITTORAL

14, rue du Racati
13003 Marseille

Téléphone : 04 96 11 67 30

Télécopie : 04 96 11 67 59

Courriel : agence-littoral@
hmpmarseille.fr

Accueil du public

L'agence reçoit uniquement
sur rendez-vous.

Du lundi au vendredi de
8h30 à 12h15 et
de 13h30 à 16h30

Accueil téléphonique de 8h30
à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Agence SUD

372, rue Saint-Pierre
13005 Marseille

Téléphone : 04 96 19 05 60

Télécopie : 04 96 19 05 89

Courriel : agence-sud@
hmpmarseille.fr

Accueil du public

L'agence reçoit uniquement
sur rendez-vous.

Du lundi au vendredi de
8h30 à 12h15 et de 13h30
à 16h30

Accueil téléphonique de 8h30
à 12h15 et de 13h30 à 16h30



SUR VOTRE GROUPE

À votre gardien

Il est notre représentant et votre
interlocuteur le plus proche pour traiter
vos demandes. Il assure des permanences
l'après-midi dans sa loge.

À votre Responsable de Gestion de Secteur

Il assure une permanence sur le site,
à dates et heures fixes, affichées
dans la loge ou dans les halls d'entrée.

Siège

25, avenue de Frais Vallon
13388 Marseille Cedex 13

Téléphone : 04 91 10 80 00

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de
13h à 16h45

Accueil du public

Lundi, jeudi et vendredi de
8h30 à 12h15

Mardi de 8h30 à 12h15
et de 13h30 à 16h30

Fermeture mercredi la
journée

Direction Maintenance et Énergies

Téléphone : 04 91 98 28 01

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de
13h à 17h

N° URGENCE 04 72 83 19 38

Ce service fonctionne pendant la
fermeture des bureaux d'Habitat
Marseille Provence Aix-Marseille
Provence Métropole.

Horaires : de 16h30 à 8h30 du
lundi au vendredi et 24h sur 24
les samedis, dimanches et jours
fériés.

Artékom

Un accident peut arriver.

Assurez votre logement,
c'est obligatoire.



Les incidents possibles



• Dégâts des eaux

Votre machine à laver déborde durant votre absence, l'appartement du dessous et la cage d'escalier sont inondés...



• Incendie

Votre téléviseur implose, vous avez oublié une casserole sur la cuisinière, le feu se propage dans votre appartement et chez vos voisins...



• Explosion

Votre robinet de gaz est resté ouvert, une étincelle... Et l'explosion se produit.



• Accident

Votre enfant joue avec ses camarades et blesse l'un d'entre eux, votre chien court sur le trottoir et renverse un passant...



Vous êtes responsable

**CELA PEUT VOUS COÛTER TRÈS CHER,
ASSURER VOTRE LOGEMENT EST OBLIGATOIRE.**



Vous entrez dans un nouveau logement

Lors de la signature de votre bail, vous devez fournir l'attestation d'assurance délivrée par la compagnie auprès de laquelle vous avez souscrit votre contrat.



Vous êtes locataire

Vous devez renouveler votre assurance à échéance. Une attestation vous sera réclamée par votre Agence de gestion.



Vous n'êtes pas assuré

Nous pouvons demander au Tribunal de résilier votre bail pour « défaut d'assurance ».

